**ANNONCE TRANSMISE**
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**
**DATE D'ÉMISSION : 09/06/2015 - 09:50**

## CONTENU DE VOTRE AVIS

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**
Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

**Correspondant :** M. Gérard COLIN, Président, 48bis, route de Veulettes, 76450 Cany barville, tél. : 02 35 57 95 27, télécopieur : 02 35 57 95 29, courriel : marches.publics@cote-albatre.com, adresse internet : http://www.achatpublic.com, adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**
• Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché : Rénovation d'une partie de la piste en herbe de l'aérodrome de Saint Valery-en-Caux**

**Type de marché de travaux :** exécution

**Classification CPV** (Vocabulaire Commun des Marchés) :
• Objet principal : 45235210 IA40
• Objets complémentaires : 45232410

**Code NUTS :** FR232

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**
• Des variantes seront-elles prises en compte : non
• La présente opération consiste en la réfection d'une partie de la piste sud en herbe de l'aérodrome côté seuil 25. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet global de réaménagement de l'aérodrome avec rénovation de la piste revêtue pour la rouvrir entièrement à la circulation aérienne. Préalablement à ces travaux, une société spécialisée interviendra pour procéder à un décapage de recherche de cavité souterraine.
Ces travaux se situent sur l'aérodrome de ST VALERY VITTEFLEUR situé respectivement sur les communes de SAINT SYLVAIN, SAINT RIQUIES ES PLAINS et VITTEFLEUR à 6 km au sud-ouest de ST VALERY EN CAUX(76).
Les travaux comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle.
La répartition par tranche de ce marché unique est la suivante :
a) Tranche ferme : Assainissement et pré-surfaçage
- Mise en place de réseaux de drainage et d'assainissement ;
- Élargissement et pré surfaçage (nivellement fin) de la piste ;
- Mise en place des supports de marquage.
b) Tranche conditionnelle : Re-surfaçage et roulage (nivellement très fin de la piste juste avant les travaux

d'engazonnement).
Début prévisionnel des travaux escompté à début septembre 2015.
• Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les travaux de réfection de la piste en herbe comprennent les prestations suivantes :
- Drainage de la piste en herbe (112ml de la piste principale côté Ouest en 2014 et le reste en 2015)
- Les travaux de la partie ouest ont déjà été réalisés par les équipes de l'ESBA (DGAC) ;
- Élargissement à 50m pour mise en conformité de la piste en herbe ;
- Surfaçage, roulage et ensemencement de la piste en herbe ;
- Marquage de la piste en herbe (mise en conformité du marquage de la piste en 2015).

**Prestations divisées en lots :** non

**Cautionnement et garanties exigés :** Une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant de la tranche affermie est supérieur à 50 000 euro(s).HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**
Le financement est assuré sur le budget propre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.
Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**
• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**
• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
• Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
• Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
• Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés

d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :**
• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

**Autres renseignements demandés :**
• Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate
• Attestations d'assurances civile et décennale
• Relevé d'identité bancaire (R.I.B.)

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :
• Valeur technique (40 %)
• Prix des prestations (60 %)
• Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 06 juillet 2015 à 12 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2015-023

**Renseignements complémentaires :** A) Critères de jugement :
La valeur technique est décomposée en 3 sous-critères désignés ci-après.
L'analyse portera sur les points suivants du mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir :
1) Moyens humains du candidat : 10 points
- Organisation du candidat en phase chantier (organigramme de chantier faisant apparaître les fonctions support et la hiérarchie, y compris noms et qualifications),
- Moyens humains de l'entreprise, des cotraitants, des sous-traitants, intérim, nombre et type d'équipes en parallèle, qualifications et/ou postes occupés.
2) Moyens matériels du candidat : 10 points
- Matériel de l'entreprise, des cotraitants, des sous-traitants, en location, petits matériel, de sécurité...
3) Méthodologie de travaux : 20 points
- Procédures adaptées au chantier en terme de qualité et de définition de prestation (Travaux et tranche ferme et en tranche conditionnelle),
- Points d'arrêt et de contrôle pour les phases clés du chantier,
- Mesures prises pour le maintien et la sécurité de l'aérodrome.
La note obtenue pour le critère valeur technique est donc la somme des notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères ; soit au maximum 40 points.
B) Condition d'obtention du DCE :
Il sera téléchargeable via la plateforme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.achatpublic.com
L'accès à cette plateforme est gratuit.
Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Word version 2003 et postérieure, Zip, Pdf version 6.0 et postérieure, Excel version 2003 et postérieure.
Ces mêmes formats devront être utilisés si les soumissionnaires souhaitent répondre sous forme dématérialisée afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure.
Il est conseillé au soumissionnaire de renseigner lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation ; en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications...).
En cas de difficultés rencontrées, les soumissionnaires disposent sur le site d'un service support clients au 0 892 23 21 20

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.
C) Conditions d'envoi ou de remise des plis :
Le mode préconisé pour la transmission des plis est le support papier mais le pouvoir adjudicateur accepte cependant le dépôt sur la plateforme de dématérialisation.
Les candidats peuvent choisir soit le support par voie électronique soit sur support papier. Un double envoi (voie électronique et support physique) entraînera la nullité de sa candidature (article 5 du décret du 2002-692 du 30/04/2002).
Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.
Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées sur le présent document.
Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :
1 - Transmission sous support papier
Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions : "Offre pour : Marché de travaux pour la rénovation d'une partie de la piste en herbe de l'Aérodrome Saint Valéry-Vittefleur -NE PAS OUVRIR"
Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé durant les heures d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00), ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur le présent document et ce, à l'adresse suivante : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE-48 bis route de Veulettes-76450 CANY-BARVILLE
Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.
2 - Transmission électronique
Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics et à l'arrêté du 28 août 2006, les réponses à la présente consultation pourront se faire soit par voie traditionnelle, soit par voie électronique sur le site de la plateforme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : http://www.achatpublic.com
Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
La transmission par simple support physique (CD-ROM, disquette ou autre support) n'est pas autorisée.
Les candidats présenteront leur réponse dans un seul fichier comportant les éléments relatifs à la candidature et les éléments relatifs à l'offre.
En cas d'échange électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les délais impartis sur support papier ou support physique électronique. Cette copie est transmise sous scellé et comporte la mention "copie de sauvegarde". Elle ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :
- La candidature et l'offre transmises par voie électronique ne peuvent pas être ouvertes.
- La copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres a contrario de la réponse transmise par voie électronique.
Les plis contenant la copie de sauvegarde non ouverts seront détruits par le Pouvoir Adjudicateur.
Les candidatures et les offres doivent être transmises dans les conditions permettant d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.
Les candidats pourront répondre électroniquement en possédant un certificat de signature électronique de classe II et III.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique. La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas produits et signés par les candidats eux-mêmes.
Le certificat doit émaner d'une autorité de certification agréée par le ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI) ou équivalent.
Les autorités de certification reconnues sont celles énoncées sur le site :www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats.
Attention : l'obtention d'un certificat de signature électronique peut prendre plusieurs jours.
Le certificat électronique devra être installé dans le gestionnaire de certificat de Windows. Les certificats gérés via l'interface PKCS11 ne sont pas supportés par la version actuelle de la plateforme.
En cas de groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Le mandataire justifiant des habilitations nécessaires peut donc signer seul la candidature et l'offre au nom du groupement. Cependant, cette possibilité n'exonère pas le groupement de fournir la lettre de candidature : modèle DC1, signée par tous les membres du groupement.
Il est précisé qu'en l'absence de dématérialisation au sein des services de contrôles et afin d'effectuer un envoi

correct aux contrôles de légalité, le pouvoir adjudicateur ou son représentant sera dans l'obligation de faire signer, sur support physique, les documents nécessaires audits contrôles.
Dans ce cas, le(s) titulaire(s) du marché sera(ont) invité(s) à venir signer l'acte d'engagement sur support papier même s'il(s) a (ont) transmis leur dossier par voie électronique.
Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.
Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.
- Avertissement :
Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un antivirus.
Conformément au II de l'article 10 de l'arrêté du 28 août 2006, pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du Code des Marchés Publics, tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le Pouvoir Adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.
Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les « exe »), ni les « macros ».

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 09 juin 2015

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :**
Mlle Sonia HACHARD , Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, 48bis, route de Veulettes, 76450 Cany-barville, tél. : 02 35 57 95 18, courriel : sonia.hachard@cote-albatre.com

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - Service des Marchés Publics, 48bis, route de Veulettes, 76450 Cany-barville, tél. : 02 35 57 95 27, télécopieur : 02 35 57 95 29, courriel : marches.publics@cote-albaltre.com

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_vdejhi-rnS

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert-BP 500, 76005 Rouen cedex, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, adresse internet : http://www.ta-rouen.juradm.fr

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert-BP 500, 76005 Rouen cedex, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : greffe.ta-rouen@juram.fr, adresse internet : http://www.ta-rouen.juradm.fr

## DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2829391**

### SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Profil d'acheteur** Publication intégrale

**BOAMP** Publication intégrale

**Département :** 76 - Seine-Maritime

**Classification CPF :** 45